



TARIFS ~ SAISON 2018 – 2019

AIDES FINANCIERES : L'association accepte

- Le chèque « **PASS' CULTURE** » 2017/2018 & 2018/2019 du chéquier PACK LOISIRS (Pour collégiens. Voir aussi NB en-dessous du tableau)
 - Le chèque « **DECOUVERTE** » de la mairie de Pontcharra (Valable pour les 6 -16 Ans. Déductible de la cotisation, pour règlement en plusieurs fois, échéance à recalculer)
- L'association ne prend pas la carte « **PASS Région** »

ATTENTION : Si les adhérents ne disposent pas du ou des chèque(s) indiqués ci-dessus, lors des permanences d'inscription, le montant correspondant devra être réglé. L'association procédera ensuite au remboursement du ou des chèque(s) à réception. La date limite pour les remettre est le 15 octobre 2017. Tout chèque remis après cette date, sera refusé et aucun remboursement ne pourra être effectué.

**TARIFS
MAINTENUS!**

HABITANT de PONTCHARRA				
Adhésion par famille : 15 Euros * +				
		1er enfant	Enfant suivant	ADULTE
	Cotisation annuelle	170	140	185

Encaissement

Au comptant en une fois	mi-octobre	170	140	185
En 3 fois	mi-octobre	60	50	65
	mi-janvier	60	50	65
	mi-mars	50	40	55
En 5 fois	mi-octobre	34	28	37
	mi-novembre	34	28	37
	mi-janvier	34	28	37
	mi-mars	34	28	37
	mi-avril	34	28	37

HABITANT AUTRES COMMUNES				
Adhésion par famille : 15 Euros * +				
		1er enfant	Enfant suivant.	ADULTE
	Cotisation annuelle	200	170	215

Encaissement

Au comptant en une fois	mi-octobre	200	170	215
En 3 fois	mi-octobre	70	60	75
	mi-janvier	65	60	70
	mi-mars	65	50	70
En 5 fois	mi-octobre	40	34	43
	mi-novembre	40	34	43
	mi-janvier	40	34	43
	mi-mars	40	34	43
	mi-avril	40	34	43

* Nota Bene : L'adhésion peut par exemple, être réglée grâce au chèque « **PASS' CULTURE** » de 15€. Dans le cas où le chèque Pass'Culture ne serait pas utilisé, l'adhésion se rajouterait obligatoirement au montant de la 1^{ère} cotisation donc encaissable en octobre.